

A LIRE

dans ce numéro :

L'Alcan part en guerre	P. 2
Le problème ouvrier	P. 3
Les salaires dans la construction	P. 4
News Digest	P. 8



VOL. XXX — No 32

Montréal, 27 août 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veuillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

Accord dans la chaussure

Le travail en usine détruit la personnalité

Au moment où les ouvriers et la population en général se préparent à célébrer la Fête du Travail, il n'est pas inopportun de relever les propos du directeur du service de l'Éducation de l'Université Ibrahim du Caire en Égypte sur le travail de l'ouvrier d'usine.

S'adressant à l'assemblée plénière du cinquième congrès international de l'hygiène mentale à Toronto, M. A.-H. Koussy a déclaré que l'industrie moderne "draine les ressources de la personnalité humaine".

Après sept ou huit heures par jour dans un atelier d'assemblage, la personnalité du travailleur s'émeuse rapidement, dit-il:

"Il se sent vraiment penaud. Aussi, pour remédier à cet état d'âme et rétablir son propre équilibre, il a recours à diverses méthodes. Il s'égosille aux joutes de balle, raconte des facéties, mange trop, commet des excès sexuels, s'adonne immodérément à l'alcool, au jeu, au crime, prend part à des combats, ou, au mieux, assiste à des combats sportifs, se met en grève, participe à des manifestations, et ainsi de suite.

"Il est un autre exemple qui montre de quelle manière l'industrie moderne draine les ressources de la personnalité humaine: c'est l'importance croissante des modes de divertissements populaires qui suppose la passivité des individus: cinéma, radio, télévision et autres distractions qui, toutes, déposent les individus de leur grande part de divertissement que, seul, l'effort personnel peut procurer."

Il y a beaucoup de vrai dans cet énoncé du professeur égyptien: il y a longtemps que l'on nous enseigne et que nous savons que si la matière sort ennoblie de l'usine, le travailleur, lui, en sort dégradé, avili.

Le processus de production moderne n'a que faire de travailleurs qui pensent, qui veulent développer leur personnalité: toute centrée sur le profit maximum par l'utilisation des techniques les plus modernes, la production tend à devenir de plus en plus mécanisée et là où c'est possible, les machines remplacent les hommes. Les machines, elles, tournent sans arrêt, ne se fatiguent jamais et surtout ne se plaignent pas.

Là où l'on conserve du travail humain, on le mécanise le plus possible, on fractionne les opérations, de sorte que le travailleur n'aura qu'à effectuer souvent qu'un geste mécanique, toujours le même. Comment le travailleur peut-il développer sa personnalité avec ce système?

Mais l'homme est essentiellement un être qui pense, qui a des idées, qui veut les exprimer, souvent leur donner une forme concrète qu'on retrouve dans son travail, ses gestes, ses paroles.

Son travail interdisant la manifestation de sa personnalité; de nombreux loisirs ne s'adressant qu'à sa passivité, le travailleur cherche ailleurs à exprimer sa personnalité: il s'en donne à cœur joie aux pistes de courses, aux combats de lutte, aux parties de hockey où il crie, hurle, gesticule librement, devient presque hystérique.

Devons-nous voir dans le fait de ce refoulement de la personnalité du travailleur la cause principale du nombre de maladies mentales plus élevées chez les travailleurs que chez les autres catégories?

Le Dr Koussy l'a souligné: l'éducation reste un remède.

Les travailleurs veulent étudier, apprendre, développer leur personnalité, exercer leurs activités dans d'autres domaines que celui du simple travail en usine.

Les milliers de travailleurs de la C.T.C.C. qui ont suivi au cours de l'été des journées d'études des sessions intensives ont trouvé dans ces journées, non seulement un dérivatif à la monotonie de leur travail journalier, mais surtout affirmer leur personnalité, prennent conscience du rôle qu'ils ont à jouer, non seulement dans l'usine, mais sur le plan social et politique.

Faut-il s'étonner que ces travailleurs sortent emballés de ces journées d'études, qu'ils en souhaitent d'autres et qu'ils prennent conscience d'eux-mêmes. Pas surprenant non plus que la CTCC fasse preuve d'une telle vitalité!

L'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec et la Fédération du Cuir et de la Chaussure tombent d'accord sur les amendements au décret et conviennent de mettre fin à toutes les procédures judiciaires actuellement pendantes

AUGMENTATION DE 8 CENTS L'HEURE

Les négociations entre l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec et la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada (CTCC) et l'Association des Travailleurs en Chaussures Inc. de Montréal ont mis fin à une situation inquiétante par suite de la signature d'une convention collective accordant plusieurs avantages aux travailleurs et d'une entente prévoyant la fin de toutes les procédures judiciaires en cours et la reconnaissance du principe de négociations collectives suivant les dispositions de la Loi des Relations Ouvrières dans les établissements dont les employés sont en majorité syndicale.

Comme résultat pratique, l'Association Patronale qui avait intenté des procédures judiciaires contre le Commission des Relations Ouvrières, contre le Comité Paritaire de la Chaussure et le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal, bloquant ainsi toutes négociations possibles entre la Cie Tétrault Shoe de Montréal et Corbeil Ltée de Montréal, deux entreprises membres de l'Association, permettra à la Commission des Relations Ouvrières d'effectuer ses enquêtes dans les entreprises mentionnées afin de découvrir si le Syndicat groupe la majorité des employés et

d'émettre un certificat de reconnaissance.

Les salaires

Les parties ont aussi convenu de demander au Lieutenant-gouverneur en Conseil d'amender le décret de la chaussure en y apportant des amendements destinés à améliorer la situation des travailleurs en chaussures.

En résumé, tous les employés de la chaussure obtiennent des augmentations de salaires variant entre 6 et 10 cents l'heure pour porter le taux des employés de la classe 1 de la zone 1 à \$1.20 l'heure et celui des apprentis de la même classe, à 0.90 cents l'heure. Les taux de la zone 2 seront ceux de la zone 1 moins 5 p. 100 tandis que les taux de la zone 3 seront ceux de la zone 1 moins 12½ p. 100.

Les employés ont aussi obtenu que les deux semaines de vacances soient accordées consécutivement et soient prises au cours de juillet.

Le temps supplémentaire

Il a aussi été convenu que tout travail fait en plus de 48 heures dans l'industrie soit rémunéré à

taux majoré de 50 p. 100, ceci dans le but d'éviter que certains employés travaillent dans deux industries différentes et enlèvent ainsi du travail à des confrères. L'article 21 de la convention collective a donc été amendé en conséquence et se lira maintenant comme suit:

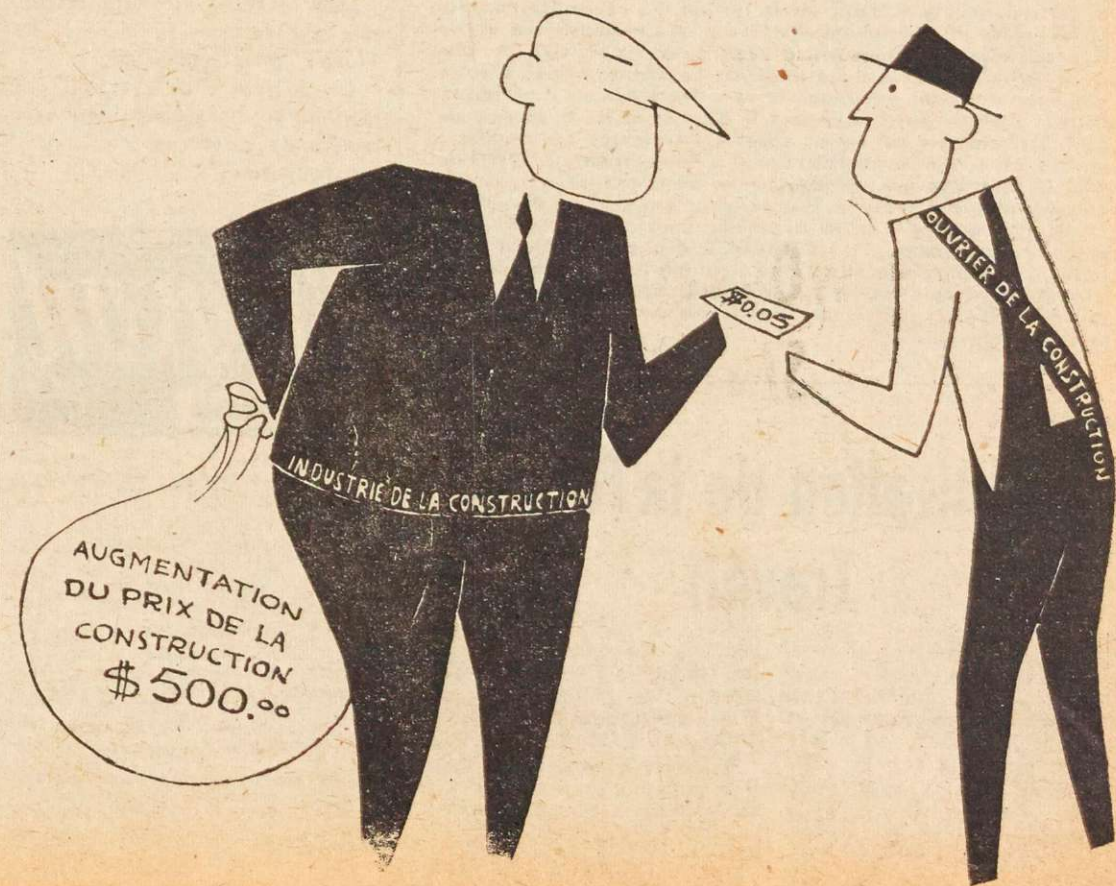
"Cette semaine de travail s'applique à toute l'industrie et non pas à un établissement particulier, i.e. que tout travail fait en plus de 48 heures par un employé, dans l'industrie, que ce soit pour un ou plusieurs employeurs, au cours de la même semaine, sera payé salaire et demi".

Conventions particulières

D'autre part, une entente signée par les parties le 17 août prévoit que l'Association patronale seule ou conjointement avec un de ses membres concernés, discontinuera toutes procédures judiciaires actuellement pendantes et ajoute que l'Association n'intentera ni ne poursuivra aucune procédure lorsque certains de ses membres auront à négocier des conventions particulières de travail.

Il est aussi convenu que "no-

(Suite à la page 7)



Il prétend que ça justifie une telle augmentation des prix

Lettre de Paris

Syndicalisme tunisien

Le problème tunisien était à l'ordre du jour en France depuis de nombreux mois pour ne pas dire depuis de nombreuses années. La fin de la guerre d'Indochine lui a donné un nouveau relief. Depuis quinze jours tout le monde savait à Paris que les entretiens se multipliaient entre les représentants du Président du Conseil et les nationalistes tunisiens. En allant l'autre jour rendre visite au principal d'entre eux, Habib BOURGUIB, en résidence surveillée à 100 kilomètres de Paris, je m'étais vu confirmer l'existence d'échanges de vue par l'intermédiaire de nombreux émissaires. Brusquement Pierre MENDES-FRANCE a dénoué la crise en se rendant à Tunis pour apporter au souverain tunisien, le bey (la Tunisie n'est pas une colonie mais un protectorat), des propositions qui répondent dans l'essentiel aux vœux des nationalistes.

Il m'a paru intéressant de rappeler à cette occasion que la TUNISIE est à bien des égards le pays le plus évolué d'Afrique du Nord, pour ne pas dire de tous les pays musulmans. C'est en tout cas celui où la conscience politique est la plus développée.

Dans tous les pays d'Afrique du Nord il y a des partis nationalistes. Mais en général ils représentent seulement une fraction de la population, la bourgeoisie commerçante pour qui le nationalisme est aussi un moyen de lutte contre des concurrents français trop favorisés. Il n'en est pas de même en Tunisie. Là, le parti nationaliste, le néo-destour est d'origine populaire. Il n'est issu ni de reflexes bourgeois, ni de ceux du clergé musulman. Son leader, BOURGUIBA, insiste volontiers sur ce point: "Ce sont les bourgeois qui sont venus à nous quand le succès s'est affirmé, m'a-t-il dit, et finalement le bey lui-même a dû s'aligner sur nos positions. Pourquoi? Parce que nous représentons non pas une élite mais une force réelle, une force de base".

Ce qui est plus important peut-être, c'est que derrière ce parti réel formé de vrais militants il y a un important mouvement syndicaliste autochtone. En Tunisie comme partout en Afrique Française, le syndicalisme a été fondé par les Français, généralement par les fonctionnaires. Il défendait les droits de ces derniers face à l'administration et s'il admettait les indigents, c'était dans ce cadre très étroit (dans la mesure où ils étaient fonctionnaires). Mais ces indigents n'avaient pas, et dans la plupart des cas n'ont toujours pas, de rôle dans la direction du syndicat ni dans son orientation. En aucun cas le syndicalisme local à l'usage des Français et animé par eux ne prit position sur le fond du problème colonial. C'est pourquoi en 1944 le militant tunisien FEHRAT HACHET créa un syndicat tunisien indépendant, l'U.G.T.T. (Union Générale des Travailleurs Tunisiens). L'U.G.T.T. a connu un rapide et brillant essor puisqu'elle compte aujourd'hui plus de 100,000 membres. A travers la crise que le pays a traversée, son rôle s'est révélé de premier plan. Une série de grèves à caractère national aussi bien que revendicatif en ont fait une organisation manquant peut-être de profondeur, à cause du manque de maturité de ses militants mais néanmoins forte. C'est sans doute parce qu'ils reconnaissaient en elle leur plus dangereux ennemi actuel et surtout virtuel que les mauvais éléments de la colonisation entreprirent de la décapiter. En décembre 1952 Fehrat HACHET fut assassiné (le climat politique de Tunisie tient tout entier dans le fait que l'on a jamais retrouvé ses assassins).

L'U.G.T.T. a été durement touchée par cette mort. Elle a perdu de sa vigueur et surtout de sa cohérence. Le manque de cadres s'y est fait durement sentir. Mais la période la plus difficile semble maintenant terminée. Une nouvelle commission exécutive vient de choisir comme secrétaire général l'homme qui, trois ans durant, a représenté l'U.G.T.T. au bureau de liaison de la Confédération Internationale des Syndicats Libres à Bruxelles (l'U.G.T.T. a adhéré à la C.I.S.L. en décembre 1949). Cet homme, Ben SALAH, a acquis au contact des représentants des vieux pays de traditions syndicalistes une expérience qui va maintenant lui être très utile à Tunis, notamment en matière de formations de militants. Par ailleurs, l'U.G.T.T. va tirer avantage de la nouvelle situation politique. Tant que la crise durait, le problème national était au premier plan et le syndicat voyait ses objectifs se calquer sur ceux du parti politique, le néo-destour. Le problème national partiellement réglé, le nationalisme va passer au second plan au profit des problèmes propres à la classe ouvrière tunisienne et Dieu sait s'ils sont nombreux. Cette nouvelle forme de lutte peut être une occasion d'approfondissement au niveau de la doctrine comme des méthodes, lors de son passage à Paris Ben Salah m'a confirmé que tel était bien son intention. L'U.G.T.T. peut y gagner ses titres de grande centrale syndicale majeure.

Y réussira-t-elle? Deux problèmes seront à cet égard une sorte de test. D'abord, celui de ses rapports avec l'autre groupe syndical tunisien, qui est, lui, d'obédience communiste. Groupe peu nombreux, parce qu'il n'a pas su s'adapter à temps au climat de lutte nationale. Il peut, sur le terrain des revendications ouvrières, être un concurrent dangereux, ses militants (en partie français) étant mieux formés. Il s'agit de savoir si l'U.G.T.T. saura produire rapidement des militants de même niveau. L'autre problème est celui des rapports avec les syndicats américains. Ceux-ci s'intéressent beaucoup à la Tunisie et les dirigeants de l'U.G.T.T. ont fait largement appel à l'Amérique ces dernières années. En se rendant dernièrement à Tunis, Irwing BROWN de l'A.F.L. a montré que ses amis et lui voulaient réparer, par la création d'un fief tunisien, l'échec qu'ils ont subi en France.

Mais, sans être le moins du monde communiste, Ben SALAH, en bon successeur de Fehrat HACHET, désire un syndicat révolutionnaire et non réformiste et ne tient pas à voir l'impérialisme yankee jeter trop d'antennes du côté de Tunis. L'évolution de ses rapports avec ses protecteurs américains sera le second test de la valeur de l'U.G.T.T.

J.-J. LAMONTAGNE

Shawinigan

Organisation de la Fête du Travail

Le Conseil Central de Shawinigan n'entend pas laisser passer inaperçue la Fête du Travail: de nombreuses manifestations ont été prévues pour célébrer dignement ce jour des travailleurs.

Il y aura tout d'abord messe pour les travailleurs en l'église du Christ-Roi à 7.00 a.m. Un service gratuit d'autobus sera mis à la disposition de toute la population pour le transport aux messes.

Au cours de l'après-midi, il y a la Fête du Travail.

aura des concours de jeux pour les enfants à l'Aréna de Shawinigan et les organisateurs de la Fête promettent plusieurs cadeaux aux gagnants.

Le soir, également à l'Aréna, il y aura un spectacle de vaudeville, d'aérobic, de chant, de musique et de danse.

Toute la population de Shawinigan est invitée à se joindre à l'armée des travailleurs pour cette

LA SEMAINE

Shawinigan

L'Alcan part en guerre contre le syndicat

L'Aluminium Co. de Shawinigan vient de manifester son intention de ne plus effectuer la retenue syndicale à la source à compter du mois prochain. C'est ce que nous apprend un communiqué émanant du Conseil central de Shawinigan au début de la semaine.

Les syndiqués auront jeudi soir l'occasion de prendre position sur ce point au cours de l'assemblée à laquelle tous les employés sont concernés.

On sait que d'après la Loi des Relations Ouvrières, en vertu de l'article 24, un employeur ne peut pas changer les conditions de travail de ses employés tant que 14 jours ne se sont pas écoulés à compter de la réception d'une sentence arbitrale. C'est à partir de ce moment que les employeurs peuvent changer les conditions de travail, faire un lock-out; de leur côté, les employés sont libres de faire la grève.

Il est probable que le syndicat va contester cette décision de la compagnie devant les tribunaux mais dans l'intervalle, les membres devront prendre une décision sur la façon de percevoir les cotisations syndicales. C'est pourquoi tous les employés de l'Alcan sont priés d'assister à cette assemblée.



R. I. P. Décès de M. Arthur Marchand

Le Syndicat Professionnel de la Construction de Rivière-du-Loup apprend avec regret le décès de leur confrère et secrétaire-correspondant de leur syndicat, M. Arthur Michaud et il est résolu de transmettre à son épouse et à sa famille les plus sincères condoléances du syndicat.

Que le texte de cette résolution soit envoyée au journal "Le Travail" pour publication.

Le journal "Le Travail" se joint au syndicat pour offrir à la famille du défunt ses plus sincères sympathies.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada
Paraît tous les vendredis

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Redacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,

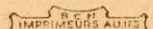
Montréal - VE 3701

Abonnement Un an \$1 50;

le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre Dame est Montréal

autorité comme envoi postal de 1^{re} classe



Ministre des Postes Ottawa

Grand'Mère

Grand'Mère Shoe veut diminuer les salaires

Les membres du Syndicat des Employés de Grand-Mère Shoe viennent d'apprendre que la compagnie propose des diminutions de salaire par suite de la réouverture des négociations sur la question des salaires.

La compagnie propose tout d'abord une diminution de 3 p. 100 avec un minimum de 2 cents qui avaient été obtenus dans des négociations précédentes ainsi qu'une diminution des taux à la pièce.

Par exemple la compagnie propose des diminutions de 20, 30 et même 50 cents le cent paires pour certaines opérations.

Les syndiqués se demandent sur quels arguments peut s'appuyer la

compagnie puisque le nouveau décret de la chaussure qui entrera en vigueur bientôt prévoit des augmentations pour tous les travailleurs de la chaussure de la province de Québec variant de 6 à 10 cents l'heure.

Ce que le syndicat ne peut non plus comprendre, c'est que la compagnie propose des diminutions de salaire pour la majorité pendant que de l'autre côté elle suggère une augmentation pour certains employés. De quoi semer la discorde parmi les syndiqués!

Mais tous les employés se sont solidarisés et ont pris une décision concernant les demandes de la compagnie qu'ils doivent communiquer bientôt à ses représentants.

Le C.C.F. proteste contre l'attitude de la C.R.O. à l'endroit de l'Alliance

A l'assemblée régulière de son Comité exécutif tenue à Montréal, le 18 août 1954, le parti CCF, Section du Québec, a étudié la décision récemment rendue par la Commission des Relations Ouvrières de la province de Québec donnant un certificat de reconnaissance syndicale à deux associations conjointes. Le CCF déclare que cette décision est absolument indéfendable et constitue un déni de justice incroyable et scandaleux pour les raisons suivantes:

1o En dépit de la décision de la Cour Suprême du Canada déclarant illégale la décertification de l'Alliance, la Commission continue à refuser d'entendre l'Alliance et de répondre aux demandes faites par celle-ci.

2o La Commission des Relations Ouvrières a accepté de vérifier le nombre des membres de l'Association rivale de l'Alliance et a volontairement omis de vérifier le nombre des membres de l'Alliance, ce qui donne lieu de croire que l'Alliance est appuyée par la grande majorité des professeurs.

3o Aucune preuve n'a été produite pour démontrer effectivement que l'Alliance ne représente pas en fait la majorité des professeurs.

4o The Federation of English-Speaking Catholic Teachers a aussi fait la grève en même temps que l'Alliance et, ipso facto, perdait ainsi sa certification. Aujourd'hui, la Commission des Relations Ouvrières lui redonne de nouveau la certification qu'elle persiste à refuser à l'Alliance.

5o La dite Fédération, de l'avis même de son président, n'a jamais

exprimé le désir, ni demandé, ni accepté d'agir conjointement avec l'Association des Professeurs Catholiques de Montréal.

6o La dite Fédération est maintenant alliée à un organisme majoritaire, ce qui constitue un déni complet et arbitraire de ses droits.

En face de cette situation, le parti CCF déclare que ladite décision de la Commission des Relations Ouvrières de la province de Québec est une preuve finale et indiscutable que la présente Commission des Relations Ouvrières n'est que l'outil des employeurs et d'un gouvernement réactionnaire. Le CCF proteste énergiquement contre ces manoeuvres antidémocratiques et antisyndicales et demande à tous les corps publics conscients de leurs responsabilités de s'unir afin de faire pression auprès des autorités compétentes pour faire cesser cet état de choses susceptible d'avoir des répercussions lamentables et dangereuses pour l'avenir de notre population.

3 Canadiens sur 5 perdent du temps à cause de maladie

Ottawa. (P.O.C.). — Trois Canadiens sur cinq ne peuvent remplir leurs obligations régulières pendant toute l'année, à la suite de maladie, selon un rapport du bureau des statistiques à Ottawa. La moyenne d'invalidité est de 11.9 jours par personne.

On souligne que 83.5 p.c. de la population a dû cesser de travailler pendant une certaine période au cours de l'année et que 80.4 p.c. se sont plaints de maux, comme la migraine.

LA SEMAINE

Chicoutimi

Convention signée avec 9 marchands détaillants

Augmentation des salaires — diminution de la semaine de travail — Atelier syndical ir..parfait

Jeudi soir dernier, le Syndicat National des Employés de Magasins de Chicoutimi, en négociation avec l'Association des Marchands détaillants de Chicoutimi, section de la nouveauté s'entendaient sur les grandes lignes d'une convention collective de travail, pour les marchands suivants: J. H. Lessard & Frères, Gagnon & Frères, J. G. Boivin, Ltée, Pierre Abraham Ltée, Rivérin & Perron Enrg., C. E. Tremblay, Au Coin des Petits, Continental Store Ltd et Nouveau Style Enrg.

Cette convention qui aura la durée d'un an, à partir du premier septembre prochain, comporte les avantages d'une sécurité syndicale avec régime d'atelier syndical imparfait; c'est-à-dire, la retenue syndicale volontaire et irrévocable pour la durée de la convention; une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine sur le salaire réel payé la dernière semaine du mois d'août à tous les employés, sauf ceux payés à commission; cependant, il faudra tenir compte de toutes les augmentations accordées à ces employés depuis le premier mai 1954. La semaine de travail sera réduite de 2½ heures, ce qui veut dire que les heures de travail pour les hommes seront de 47½ et de 44½ pour les femmes et les magasins fermeront leurs portes tous les soirs à 5.30 heures, excepté le vendredi soir dont la fermeture sera à 9 heures.

Les parties se sont entendues pour demander l'extension juridique en ce qui concerne les heures de travail et l'augmentation de \$2.00 par semaine à tous ceux qui reçoivent un salaire supérieur au décret et à ceux qui actuellement ne reçoivent que le minimum prévu au même décret.

Tous les privilèges et avantages qui existaient auparavant restent en vigueur pour la durée de cette convention.

Granby

Augmentation de 11 cents l'heure à la Sido Ltée

Plusieurs améliorations ont été apportées à la convention collective de la Sido Ltée, lors de son renouvellement. M. Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Granby, nous communique les principales, aujourd'hui.

La présente convention prévoit une augmentation moyenne de salaires de 11 sous l'heure, soit une augmentation variant de 5 à 15 sous. Le nombre des fêtes chômées et payées est aussi porté à cinq, comparativement à 3 pour l'an dernier. Une nouvelle prime de nuit de 10 sous l'heure est aussi accordée.

Dans le cas de promotion, transfert, permutation, mise à pied ou réembauchage, le facteur déterminant est l'ancienneté. Dans ce domaine, une clause d'atelier syndical imparfait a été insérée au contrat; ce qui signifie que tous les an-

ciens membres doivent le demeurer, et que les nouveaux doivent le devenir. La retenue syndicale sur le salaire est obligatoire.

Une autre nouvelle clause est venue s'ajouter à la présente convention. Un employé blessé au travail et devant se rendre chez le médecin recevra la pleine compensation de son salaire pour la journée de l'accident.

Au nouveau contrat, nous voyons aussi que tout congédiement devra être discuté dans les deux jours suivants ce congédiement, incluant une clause de compensation pour le salaire perdu, suivant la décision du conseil d'arbitrage.

Le présent contrat aura une durée de deux ans, c'est-à-dire qu'il sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1955. Cependant il comporte une clause d'ouverture des discussions sur les salaires entre le 1er novembre et le 1er décembre 1954.

Sherbrooke

Négociations dans les hôpitaux

Le 1er septembre prochain marquera l'expiration de deux conventions collectives de travail dans des établissements de la région, et l'union ouvrière a dénoncé le contrat existant, à chacun des deux endroits, en proposant certains amendements.

Une première séance de négociation a déjà eu lieu entre les représentants de l'Association des employés du service hospitalier de Sherbrooke (CTCC) et les autorités de l'hôpital La Providence, de Magog, mais aucune entente n'a été conclue.

Les directeurs de la Coopérative agricole de Sherbrooke, de leur côté, ont répondu aux dirigeants de l'Association des employés des magasins de gros des Cantons de l'Est (CTCC) qu'ils rejetaient tous les amendements suggérés. Il n'y a aucune rencontre entre les deux parties à date.

A l'hôpital

Le syndicat de l'hôpital La Providence demande, entre autres choses, une augmentation générale des salaires de \$6 par semaine, pour les employés masculins et de \$4 par semaine pour les employés féminins.

L'union veut que les vacances des employés aient une durée de deux semaines, après trois ans de service, et de trois semaines, après huit ans.

Le congé hebdomadaire devra être 24 heures consécutives, et non consister en deux demi-journées, comme c'est le cas présentement. Dans la section de l'hospice, on demande que la semaine de travail soit de 44 heures.

Une clause devra prévoir la contribution de l'employeur dans une mesure de 50 pour cent au plan d'assurance accident-maladie actuellement en vigueur, et une autre permettra 15 jours d'hospitali-

sation gratuite aux employés et une réduction de 50 pour cent sur les médicaments (en cas de maladie).

Deux fêtes payées sont ajoutées pour porter le nombre à onze. Enfin, on veut que les employés âgés de moins de 16 ans, qui ont la permission de travailler, soient rémunérés selon l'échelle établie dans la convention.

L'Association des employés du service hospitalier de Sherbrooke groupe près de 500 membres, employés des hôpitaux St-Vincent-de-Paul et Hôtel-Dieu, de Sherbrooke, et La Providence, de Magog, et de l'hospice du Sacré-Coeur, de Sherbrooke.

Le Canada, troisième nation commerciale

Le gros commerce maritime du Canada se fait avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Ces deux pays ont été comptables l'an dernier de 67 p. 100 des marchandises chargées au Canada à destination des pays étrangers et de 81 p. 100 des marchandises déchargées au Canada et provenant de l'étranger. En 1952, les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient été comptables de 62 p. 100 des chargements et de 81 p. 100 des déchargements.

Le Canada s'est classé au troisième rang des nations tant en ce qui concerne les importations que les exportations, étant comptable de 6.3 p. 100 du commerce total du monde non communiste. Les Etats-Unis occupent le premier rang, suivis du Royaume-Uni. La République fédérale d'Allemagne vient en quatrième place, juste avant la France.

LE PROBLÈME OUVRIER

MELEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES

Depuis quelques années surtout, les Papes et Evêques demandent aux laïcs de se mêler de leurs affaires. Ceci ne veut pas dire: "Laïcs, restez dans votre coin. Occupez-vous des choses de la terre et ne touchez pas aux questions de l'Eglise."

Non. Bien au contraire. L'Eglise répète aux laïcs: "Vous êtes mes fils bien-aimés. Vous devez vous mêler de mes affaires qui sont aussi les vôtres. Vous devez me défendre, me protéger. Vous devez généreusement travailler à faire pénétrer ma doctrine d'abord dans votre vie, puis dans celle des autres hommes. Vous devez aller au-devant de mes autres enfants, vos frères, de ceux qui se sont éloignés de moi. Tout ceci par amour de votre Mère, en esprit de filiale soumission au Pape et aux Evêques que j'ai choisis pour vous guider dans vos initiatives."

Paroles étonnantes pour un trop grand nombre de catholiques. Ils s'imaginent à tort que l'Eglise, c'est exclusivement le clergé et les religieux. Il est temps que tous prennent conscience de cette réalité profonde: les laïcs sont membres de l'Eglise. Ils ont un rôle irremplaçable à jouer. La hiérarchie et le sacerdoce ont été institués pour servir les laïcs, pour les aider à se sanctifier. C'est tellement vrai que le Pape s'appelle le Serviteur des serviteurs.

La Lettre pastorale confirme cette vérité: "L'Eglise agit par ses laïcs, par ceux qui comprennent bien leur vocation, de témoins de vérité et de vie chrétienne, exercent l'apostolat de la parole et de l'exemple" (No 187).

Membres des syndicats catholiques, l'Eglise vous aime beaucoup. Elle vous aide grandement à l'heure actuelle pour votre progrès temporel et surnaturel. Elle attend beaucoup de vous, ses fils de prédilection. Vous devez étudier et propager son incomparable pensée; vous devez agir partout en catholiques, surtout par votre bon exemple. Vous devez faire votre part qui est grande pour faire un monde habitable et fraternel.

Soldats du Christ et de l'Eglise, par votre baptême et votre confirmation, vous portez la responsabilité de faire rayonner l'Eglise dans le monde moderne. La tâche est lourde mais elle est magnifique, grandiose. Tel qu'il est, le monde moderne ne nous effraie pas, ne nous dégoûte pas; disons-le même hautement, il ne nous scandalise pas. Il est plein de magnifiques ressources qui peuvent servir au bien comme elles peuvent servir au mal; si elles servent au mal, ce n'est pas sa faute, c'est la nôtre.

Notre époque est pour nous la plus belle de toutes celles qui ont été et qui seront, puisque c'est par elle et dans elle où, par la volonté de Dieu, nous pourrions agir. Les instruments nouveaux qu'elle a inventés, c'est pour nous qu'elle les a façonnés; du fond de toutes les découvertes d'aujourd'hui, c'est Dieu qui nous fait signe et nous invite à prendre les leviers de commande."

Joliette

MANIFESTATIONS SYNDICALES LES 5 ET 6 SEPTEMBRE

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux a mis au point le programme suivant pour permettre aux Joliettains de célébrer d'une façon spéciale et selon son véritable sens la Fête du Travail.

Dimanche soir, le 5 septembre

6 h. 30 — Plusieurs autobus seront disponibles pour transporter du Centre d'Action Sociale (421 De Lanaudière) à l'Oratoire St-Joseph toutes les personnes, de la classe ouvrière ou non, qui désirent prendre part à la fête religieuse: Procession aux flambeaux, messe, communion, sermon par Son Eminence le Cardinal Léger, feu d'artifice. Cette soirée attirera vers le flanc ouest du Mont-Royal des foules de toutes les régions avoisinantes. Joliette se doit d'y être bien représentée. Le prix du passager aller-retour par autobus est de \$1.50 pour tous (adultes et enfants en haut de 7 ans). Tous les billets sont réservés et doivent être retenus immédiatement afin de rendre plus facile la réquisition des autobus. Aucun billet d'ailleurs ne sera vendu après le 1er septembre. (Renseignements tél. 4676).

Lundi après-midi, le 6 septembre

Grand pique-nique des familles au Terrain de Jeux St-Jean-Bosco. Le transport est gratuit des cinq

paroisses de la ville et les départs se feront de chacune des paroisses à 11 hres a.m. à midi.

Sur le terrain, il y aura diner jeux et concours de toutes sortes avec attractions spéciales et prix nombreux pour les concurrents de même que prix de présence.

Tout le monde est bienvenu. Les retours se feront à 5 heures et à 6 hres p.m.

Lundi soir, le 6 septembre

Toute la population de Joliette est invitée à une soirée de folklore et de danse populaire, Place du Marché, à 8 h. 30.

Son Honneur le Maire de Joliette, l'honorable Ministre du Travail et M. le député Breton rehausseront la fête de leur présence et diront quelques mots au cours de la soirée qui s'annonce joyeuse et intéressante pour tous.

Profits de \$2,000,000

Ottawa (POC). — Les profits de McIntyre Porcupine Mines pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1954 se sont élevés à \$2,000,000, en dépit de la grève des mineurs qui a nui à la production des septembre 1953 à janvier 1954. Les ouvriers avaient demandé une augmentation générale de 5 pour cent mais leurs demandes de sécurité syndicale avaient été refusées par la direction.



EXPORT

LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

Les salaires dans le coût d'une maison

NOTRE TEMPS de la semaine dernière, sous la signature de L. R. considère que les hauts salaires payés aux ouvriers de la construction rendent onéreux le coût d'une maison. Il ajoute que les ouvriers se rendent compte de l'incidence des salaires sur la hausse des prix demandés maintenant au gouvernement fédéral d'instituer l'arbitrage des prix:

"Que s'est-il passé, par exemple, dans le domaine de l'habitation, écrit NOTRE TEMPS? Les salaires des membres des corps de métiers n'ont cessé de monter avec cette conséquence qu'il est devenu aujourd'hui très onéreux de construire une maison, même de faire les réparations qui s'imposent. Mais en même temps que le coût de la construction augmentait, le taux des loyers montait aussi et dans la même proportion. Les ouvriers en souffrent terriblement. Le même phénomène s'est produit dans le domaine des denrées alimentaires, etc. Les syndicats demandent maintenant aux autorités fédérales d'instituer une surveillance ou un arbitrage des prix. Mais il ne faut pas oublier que les prix sont commandés par les frais de production, y compris les salaires des employés".

Lorsqu'on compare les salaires payés aux ouvriers des métiers de la construction comparativement à la moyenne des salaires payés dans l'industrie en général, on est porté à croire que les travailleurs de la construction nagent dans l'argent et qu'ils devraient bien donner une petite chance en faisant taire leurs revendications.

Mais on oublie que les travailleurs dans la construction ne travaillent pas à l'année longue, que leur période d'emploi n'est que de 42 semaines par année environ, ainsi qu'en font foi des enquêtes conduites dans la région de Sherbrooke. Il a été calculé que la moyenne du revenu annuel des ouvriers de la construction ne s'élève qu'à \$2,200.

Mais ces travailleurs doivent vivre et faire vivre leur famille. Ils doivent donc pour vivre ériger le salaire nécessaire à leur subsistance.

Mais il ne faut pas conclure que ces hauts salaires horaires sont la cause du prix élevé de la construction à l'heure actuelle.

Quelle est donc la proportion du coût de la main-d'oeuvre comparativement au coût global de la construction d'une maison?

Les expériences faites par les coopératives d'habitants de la C.T.C.C. à Québec et à Joliette, sont concluantes à cet effet:

Pour des maisons qui sont vendues \$6,200 mais dont la valeur marchande est d'environ \$10,000,00, le total du coût de la main-d'oeuvre s'élève à \$1,751,00, soit 28% du coût total de la maison.

Et signalons tout de suite que tous les travailleurs sont rémunérés aux taux des décrets de la construction et que les coopératives ne font pas un pouce de travail. C'est donc dire que le coût de main-d'oeuvre des maisons construites à Québec représente le coût de la main-d'oeuvre pour une maison de \$10,000,00.

Qui s'empare donc de la différence? "NOTRE TEMPS" aurait pu expliquer que les intermédiaires et les entrepreneurs en construction ne sont pas des mythes mais qu'ils font souvent fonction de parasites miteux et qu'à eux seuls, ils englobent une bonne proportion des dépenses dollars que doit verser celui qui veut devenir propriétaire de sa maison. On aurait pu souligner aussi le fait que dans le coût d'une maison, on fait entrer souvent le coût de l'acquisition d'un terrain. Or on sait ce qu'il en coûte aujourd'hui pour obtenir le droit de se servir d'un tout petit espace de terrain que le Créateur a pourtant mis à l'usage de tous d'une façon gratuite.

Quant à la question de l'arbitrage des prix, il y a des années que la C.T.C.C. l'a portée devant l'opinion publique.

C'est en 1947, au congrès de St-Hyacinthe que pour la première fois la C.T.C.C. était saisie de ce problème: Certains voulaient resserrer l'étreinte des contrôles tandis que d'autres voulaient que des subsides soient versés aux consommateurs pour qu'ils puissent faire face aux exigences du coût de la vie. Après une longue discussion, l'on convint de demander l'établissement de tribunaux d'arbitrage des prix. Tous les producteurs primaires ou de base et tous les distributeurs de services essentiels à la nation, avant de hausser le prix de leurs services ou produits, devraient soumettre au tribunal d'arbitrage une requête indiquant les raisons motivant leur demande.

Depuis 1948, la C.T.C.C. demande aux gouvernements l'institution de ces tribunaux d'arbitrage. Si, dit-elle, les ouvriers doivent justifier leurs demandes devant des tribunaux d'arbitrage lorsqu'ils ne peuvent obtenir des augmentations de salaires, pourquoi n'en serait-il pas de même des industriels et des manufacturiers qui augmentent leurs prix d'une façon injustifiable et disproportionnée aux augmentations de salaires?

Ce n'est donc pas de "maintenant" mais depuis plusieurs années que les ouvriers réclament la création de tribunaux d'arbitrage des prix. La crise étant aussi aiguë, la C.T.C.C. aurait donc tort de ne pas remettre ce problème en discussion.

Communisme et capitalisme deux frères jumeaux

MONCTON, N.-B. — A la lumière des principes chrétiens, le communisme athée et le capitalisme athée sont tous deux "immoraux", vient de déclarer le R. P. Melvin French lors du banquet annuel de la Coopérative Maritime des Services à Moncton. "Le capitalisme contient des principes qui sont mauvais, dit le R. P. French; il encourage des pensées, des attitudes, des actes qui sont étrangers aux principes chrétiens. Il a comme conséquence le chômage accompagné de tous les maux qu'il engendre en dépit des immenses richesses de nos ressources naturelles". Les capitalistes, ajouta l'orateur,

tendent désespérément de sauver le système économique actuel en faisant une propagande malhonnête autour de notre manière de vie chrétienne; ils mettent sur pied des organisations philanthropiques qui ont pour but de tendre les mains aux victimes du système et ils ont des équipes ambulancières prêtes à ramasser les cadavres. Et en même temps, ils se servent de tous les moyens de propagande pour s'opposer à toute réforme réelle. Les alliés les plus efficaces des communistes sont ceux qui, dans la société combattent les réformes sociales et économiques nécessaires.

DANS LE MOUVEMENT

Drummondville

Nouvel agent d'affaires au Syndicat du Textile Coton

Au cours de leur dernière assemblée générale, les membres de l'Union des ouvriers du Textile-Coton de Drummondville (affiliée à la C.T.C.C.) ont unanimement choisi M. Paul Morin pour remplir les fonctions d'agent d'affaires du syndicat.

M. Paul Morin, après avoir complété ses études à l'école de St-Simon et au collège du Sacré-Coeur de St-Hyacinthe, entra, à l'âge de 17 ans, au service de la compagnie Canadian Celanese. Il y resta jusqu'en 1939, époque à laquelle il entra dans les rangs de l'armée canadienne outre-mer.

A son retour d'Europe, en 1945, il entra à nouveau au service de la Celanese pour y rester jusqu'en 1947. Après avoir travaillé à son compte pendant deux années, il entra au service de la Drummondville Cotton, en 1949. Là, il s'occupait pendant plus de trois ans de la vérification de la vitesse des machines et de la pesanture du matériel. Durant un an et demi, il se consacra également à l'étude des tâches ("time-study"), travail qu'il poursuit encore à l'heure actuelle.

C'est dès la semaine prochaine que M. Paul Morin entrera au service du syndicat d'une manière permanente.

La nomination qui comble un poste du syndicat resté vacant depuis quelques mois a été accueillie avec grande satisfaction par les travailleurs de la Drummondville Cotton.

Montréal

Grève imminente chez les plombiers

Une séance de conciliation post-arbitrale, convoquée par le ministre du Travail, pour régler un différend dans l'industrie de la plomberie à Montréal, s'est terminée, hier midi, par un échec. Les représentants de la Corporation des entrepreneurs en plomberie et de l'Association des plombiers et en chauffage de la province de Québec, ont quitté la réunion après avoir rejeté un compromis soumis par le ministre.

Les dirigeants syndicaux ont indiqué que la grève peut éclater d'un instant à l'autre. "Elle devient plus imminente", a dit M. Camille Périard, président du syndicat des plombiers (C.T.C.C.). D'autre part, un porte-parole de l'Association des plombiers et apprentis de la plomberie (F.A.T.C. M.T.C.), a déclaré qu'on attendait le signal du quartier général à Washington, pour déclencher l'arrêt du travail.

Victoriaville

On va fêter les 20 ans du syndicalisme

Les syndiqués de Victoriaville ont décidé de ne pas laisser passer inaperçue la fête des 20 ans de la fondation du syndicalisme dans la région.

Tous les moyens de publicité ont été mis en oeuvre pour faire ressortir l'action du syndicalisme dans cette région de la province: assemblées, journées d'études, conférences, articles de journaux, émissions radiophoniques, manifestations collectives, tout a été mis à contribution.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Les principales assemblées publiques auront lieu à Warwick, le 29 août courant, alors que le conférencier invité sera M. Philippe Girard; mardi, le 31 août, le même conférencier s'adressera à un auditoire de Princeville.

Au Centre Catholique de Victoriaville, il y aura forum sur "la famille et le travail, lundi, le 30 août; finalement, jeudi, le 2 septembre, en la même salle, on étudiera le problème de la coopération entre les ouvriers et les cultivateurs.

LA FETE DU TRAVAIL

Les fêtes du deuxième anniversaire se couronneront le 6 septembre, soit le jour même de la Fête du Travail. A 10,00, il y aura messe en l'église Sainte-Victoire, célébrée par M. le curé Origène Grenier; M. le chanoine Antonia Parenteau, aumônier des syndicats de Victoriaville, donnera le sermon de circonstance.

Après la messe, il y aura réception à l'hôtel de ville de Victoriaville et allocutions de MM. Yvon Jutra, maire de Victoriaville, et Emilien René, président du Conseil Central.

Durant l'après-midi, il y aura défilé des syndiqués, avec chars allégoriques et fanfares dans les rues de la ville.

Les fêtes se clôtureront par un souper et une fête populaire au cours de laquelle M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., sera l'un des principaux orateurs.

Victoriaville

Emissions syndicales tous les jours à CHDA

A l'occasion du 20e anniversaire du syndicalisme Victoriaville et la région, une série d'émissions radiophoniques passera sur les ondes du poste C.F.D.A. de Victoriaville tous les soirs à 6.45 p.m., à compter du 30 août 1954 jusqu'au 4 septembre inclusivement.

Le confrère Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations Extérieures de la C.T.C.C. a préparé le programme de ces émissions au cours desquelles il interviewera des ouvriers, des dirigeants syndicaux et plusieurs personnalités sur l'histoire et l'action du syndicalisme à Victoriaville depuis 20 ans.

Pourquoi de bonnes clauses d'ancienneté

Il y a d'abord des motifs d'ordre négatif dont les principaux sont les suivants: une clause d'ancienneté favorise l'élimination du favoritisme, de la partialité, du parti pris, de la discrimination, à l'occasion des mouvements du personnel dans une usine; l'application de l'ancienneté dans les cas de déplacements du personnel contribue à éliminer les injustices; troisièmement, le régime de l'ancienneté une fois adopté abolit le vieux système de comparaisons relatives de compétence pour lequel aucune méthode claire, objective et bien comprise de tous les intéressés n'a encore été trouvée; quatrièmement, l'application de l'ancienneté favorise une production normale et évite aux employeurs la tentation de brûler les jeunes hommes avant le temps en exigeant d'eux un effort intensif tout en privant les employés compétents et d'âge moyen de leur gain-pain après en avoir tiré les profits et les bons services pendant dix, douze ou quinze ans.

Motifs d'ordre positif

Comme motifs d'ordre positif, nous soutenons qu'une bonne clause d'ancienneté est un complément essentiel des objectifs d'ordre économique que le syndicat essaie de réaliser par la Convention Collective parce qu'elle donne aux travailleurs la sécurité de leur emploi en fonction de la longueur de leurs services, elle offre à chaque employé d'une entreprise l'opportunité de monter à tour de rôle dans l'échelle des tâches et des responsabilités, elle atténue dans la mesure du possible les conséquences néfastes de l'économie capitaliste dont le premier mobile est le profit maximum, elle permet d'apprécier la compétence d'un employé en fonction des exigences normales de la tâche à remplir et non pas en fonction de celles des autres travailleurs, elle protège d'une façon plus spéciale les employés qui ont atteint l'âge moyen et qui dans les usines mécanisées occupent des positions semi-qualifiées ou non-qualifiées et enfin elle fournit une règle juste et équitable pour les mouvements du personnel et permet ainsi au syndicat d'assurer une protection plus efficace à tous les travailleurs concernés.

En plus d'avoir fait l'objet de négociations laborieuses entre les représentants du travail et ceux de la gerance aux différentes tables de négociations de notre industrie américaine et canadienne, les problèmes de l'ancienneté ont retenu l'attention de gens impartiaux et sérieux et fait l'objet d'études de la part de professeurs d'universités et de la part de tous les gens sérieux qui s'intéressent au problème que com-

portent les relations ouvrières et patronales. Il existe aux États-Unis une corporation opérant sous le nom de National Foremen's Institute c'est-à-dire l'Institut National des Contremaîtres. Cette corporation est complètement indépendante de toutes les associations syndicales et patronales et se spécialise dans l'analyse des différents problèmes humains qui se présentent dans les relations patronales et ouvrières et la publication de travaux sérieux sur ces problèmes. Au nombre des travaux publiés par l'Institut National des Contremaîtres aux États-Unis, il est un volume qui s'intitule How to Handle Problems of Seniority. Ce volume dû à la plume de M. John A. Lapp, licencié en droit, a été publié par l'Institut en 1946. Dans son volume, M. Lapp définit l'ancienneté comme un droit de préférence signifiant que les travailleurs gardent leur tâche suivant la longueur de leurs services et qu'ils sont promus aux meilleures tâches sur la même base. Il explique que les clauses d'ancienneté négociées aujourd'hui par les unions ouvrières font suite à une règle générale que les employeurs n'accablent sans obligation contractuelle lorsqu'ils considèrent que les employés seniors expérimentés devaient vraisemblablement devenir les plus compétents et être ceux sur lesquels on pouvait le plus compter. L'auteur ajoute: "Il est devenu une règle morale courante que les tâches appartiennent aux travailleurs qui ont le plus d'ancienneté et ont l'habileté d'accomplir le travail requis".

Alors que cette règle s'appliquait d'une façon générale dans le passé, aujourd'hui l'ancienneté existe en système en vertu duquel les employés acquièrent un droit en raison de leur état de service.

Les formules

Traitant ensuite des différentes formules d'ancienneté, M. Lapp explique que le principe d'ancienneté connaît des applications différentes selon la structure et les exigences des différentes entreprises où on le met en vigueur. L'application du principe d'ancienneté varie également selon les circonstances où on veut l'appliquer: par exemple, lorsque l'ancienneté n'est appliquée que dans les cas de mises à pied ou de réembauchage, dans les cas de promotions, le droit d'ancienneté est généralement conditionné par un certain nombre d'autres facteurs tels que la compétence, l'habileté ou les aptitudes physiques des employés concernés en regard de la tâche à accomplir. M. Lapp soutient que dans les cas de mises à pied comme dans les cas

de réembauchage, il ne peut pas être question d'accorder la préférence à l'homme présumé le mieux qualifié mais bien à l'employé sénior qui possède les qualifications requises pour remplir la tâche et il suggère comme rédaction la plus simple et la moins équivoque: "Les employés sénior étant compétents à pied, si l'employé sénior a déjà accompli le travail, il doit être présumé compétent pour l'accomplir. L'auteur du volume "Comment résoudre les problèmes d'ancienneté" cite ensuite un certain nombre de clauses d'ancienneté que l'on rencontre dans nos conventions collectives et fait des commentaires en marge de chacune d'elles. En voici une qui offre un intérêt particulier: "Il est convenu et agréé que dans tous les cas de transferts, promotions, augmentations ou réductions du personnel, ou de réembauchage après une mise à pied, l'on considérera les facteurs suivants et lorsque les facteurs 2, 3 et 4 seront relativement égaux, la longueur de service continuera à être le facteur principal: 1: longueur de service continu 2: connaissance, aptitude, habileté, compétence acquise, adaptabilité et efficacité 3: aptitudes physiques; 4: place de résidence. Voici maintenant les commentaires de M. Lapp en marge de cette clause: "Cette clause, dit-il, élimine presque le principe d'ancienneté sauf à la discrétion de l'employeur. Le facteur 2 fait qu'il est impossible à un employé sénior d'exercer ses droits d'ancienneté contre les jeunes. Lorsque les facteurs 3 et 4 sont ajoutés la clause comme protection par l'ancienneté devient sans aucune valeur. Plus loin il ajoute en marge de l'objection des patrons à l'effet que l'application de l'ancienneté récompense l'inefficacité et réduit l'efficacité dans l'entreprise: "Cette objection ne tient pas compte des autres recours que l'employeur possède dans les circonstances. Il n'est pas compris par les règles d'ancienneté de garder un employé inefficace. Un employé qui ne peut accomplir son travail peut être transféré ou remercié. Mais il ne doit pas sous un juste régime d'ancienneté être transféré, remercié ou mis à pied pour le seul motif qu'un autre travailleur est plus efficace que lui. Si ceci était pratiqué il n'y aurait plus de droit d'ancienneté et il ajoutait: "une fois qu'un employé est devenu permanent, il faut présuumer qu'il est qualifié pour accomplir le travail, et dans l'éventualité d'une mise à pied ou d'un réembauchage, cette présomption doit demeurer.

Chronique syndicale de Shawinigan

Montréal

3 représentants ouvriers sur le Comité de la canalisation

Les navires passeront-ils au nez des débardeurs du port de Montréal? Certains terrains seront-ils inondés par suite de la canalisation? Faudra-t-il creuser un tunnel pour remplacer le pont Victoria? Assisterons-nous à des migrations de populations? Aurons-nous de nouvelles industries par suite des développements hydrauliques? Les membres chargés d'étudier la question et de faire rapport au Conseil de Ville. Les travailleurs sont représentés sur ce comité par trois représentants nommés par les centrales syndicales: le délégué du Conseil Central de Montréal est M. Yvan Legault, organisateur et vice-président du Conseil Central.

A date, le comité s'est réuni une fois pour tracer le programme d'études de la question, établir la juridiction du comité et finalement inviter les autorités de la canalisation du Saint-Laurent à venir exposer devant le comité les projets envisagés en ce qui concerne les développements hydrauliques et la canalisation proprement dite.

A la lumière de ces faits, le comité étudiera ensuite les répercussions sociales et économiques de la canalisation.

Sherbrooke

"La Tribune" refuse de négocier avant le mois de décembre

La Tribune Ltée de Sherbrooke, propriétaire du poste radio-phonique CHLT, dont les employés viennent de se grouper en syndicat affilié au Conseil Central de Sherbrooke, refuse de négocier une convention collective avant le mois de décembre prochain, date d'expiration des autres conventions dans les ateliers de l'imprimerie.

Telle est la nouvelle que vient de nous communiquer M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke, qui précise que la partie syndicale vient de donner avis à la partie patronale de négocier avant le 3 septembre prochain sinon le syndicat va demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail à Ottawa.

On sait que, d'après la Loi fédérale, la partie patronale a 20 jours francs pour donner suite à une demande de négociation de la part d'un syndicat.

M. Péladeau ajoute que les vingt jours sont déjà écoulés et qu'il adresse aujourd'hui même une demande pour faire intervenir un conciliateur fédéral dans le but de préparer une rencontre entre les parties.

Un PLACEMENT profitable garanti!

Commencez DES MAINTENANT à appliquer une faible portion de votre revenu à l'achat d'une

RENTE SUR L'ÉTAT

dont vous pourrez bénéficier à 50, 55, 60, 65 ans ou à tout autre âge.

Voici un exemple typique:

MAINTENANT

Supposant que vous soyez âgé de 28 ans et desiriez acheter une rente de \$100 par mois dont vous commenceriez à bénéficier à 65 ans, votre prime mensuelle ne serait que de \$16.44!

À 65 ANS

L'État commencera à vous verser \$100 par mois, versements qui se continueront votre vie durant! De plus, advenant que vous décédiez dans les dix ans qui suivent votre soixante-cinquième anniversaire, les paiements mensuels continueront d'être effectués à vos héritiers pendant le reste des 10 ans. En d'autres mots, vous aurez contribué \$7,299.36 pour recevoir au moins \$12,000, et si vous vivez au delà de 75 ans, vous recevrez encore plus!

SI VOUS DÉCÉDEZ AVANT D'AVOIR ATTEINT 65 ANS

L'État remboursera à vos héritiers le montant total de vos contributions à la date de votre décès, accru d'un intérêt composé de 4 p. 100!

Toute personne domiciliée au Canada, âgée de 5 à 85 ans, est autorisée à acheter une rente sur l'État—SANS EXAMEN MÉDICAL. L'exemple ci-dessus n'intéresse qu'un des nombreux plans de rente sur l'État adaptés aux besoins particuliers de chacun.

MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

Pour plus amples renseignements, veuillez déposer le coupon ci-après à la poste. Au Directeur, division des Rentes sur l'État, RD-7 Ministère du Travail, Ottawa (font de port) Veuillez m'expliquer comment une rente sur l'État peut m'assurer un revenu de retraite à peu de frais. Mon nom (M./Mme./Mlle) Je demeure à _____ Date de naissance _____ Âge de début de la rente _____ Téléphone _____ Je compte que les renseignements fournis seront considérés comme strictement confidentiels.

TRAVAIL ET FOYER

LES FEMMES VEULENT PRENDRE UNE PART ACTIVE AU PROCHAIN CONGRES

Le congrès a lieu à Montréal cette année. Pour nous c'est une bonne nouvelle, mais nos amies de Québec ne sont peut-être pas aussi contentes. A moins qu'elles ne considèrent, comme une dame de mes connaissances, que c'est l'occasion où jamais de se payer des vacances.

Le congrès, c'est l'événement de l'année pour tous nos maris qui ont la chance d'être délégués. Et c'est pour nous l'occasion d'apprendre, sans presque le faire exprès, de quoi est faite leur vie tout le reste de l'année.

Si les femmes des syndiquées profitent du congrès pour prendre un petit repos, ce n'est pas la même histoire pour nos consœurs qui sont déléguées par leur syndicat. C'est parfois un dur travail d'écouter et d'écouter pendant des demi-journées complètes. C'est encore plus dur, semble-t-il, de se faire entendre, car les voix féminines sont habituellement bien faibles pendant le congrès.

Trois opinions

Mme Clark, du syndicat de la chaussure, en a beaucoup à dire sur ce sujet. Elle trouve que les femmes ne sont pas préparées à lutter sur un même pied que leurs confrères, au congrès, parce qu'elles ne se donnent pas la peine d'approfondir les questions qui les intéressent et d'étudier la procédure des assemblées, afin de présenter leurs doléances et leurs propositions en temps propice.

Tout le monde connaît Mme Claire Clark, secrétaire-archiviste

du syndicat de la chaussure de Montréal, l'une des rares femmes syndiquées qui aient pris de l'initiative et qui aient accepté des responsabilités dans le mouvement. Mme Clark est maintenant employée au service de comptabilité, dans l'édifice des syndicats de Montréal. Elle s'est peu à peu retirée des nombreux comités dont elle faisait partie, pour pouvoir consacrer plus de temps à son foyer. Mais quand elle prêche aux femmes d'étudier et de travailler, elle parle en connaissance de cause. Elle s'est acquis le droit de prêcher.

Mme Clark a organisé son premier syndicat il y a 7 ans. Et elle ne voit pas encore tellement d'amélioration du côté de la femme qui travaille dans l'industrie. "Si on avait besoin d'organisation dans ce temps-là, dit-elle, je crois que le besoin est encore plus grand aujourd'hui. Une dizaine de femmes décidées, cela changerait tout le tableau dans moins d'un an. Dix femmes qui se rencontreraient et qui étudieraient, avant de se présenter dans les assemblées, et je vous dis que l'année prochaine le congrès entendrait parler des femmes de la C.T.C.C."

Comme suggestion pratique, Mme Clark recommande à toutes les syndiquées la lecture du volume de Victor Morin, "Assemblées délibérantes". Et son deuxième conseil, c'est de venir au congrès et de vous faire entendre.

"C'est à ne pas manquer"

Garde Régina Boisvert, agent d'affaires de l'Alliance des infirmières de Montréal, est une autre des employées permanentes des syndicats qui recommande à toutes ses consœurs de ne pas manquer le congrès. "La première fois que j'ai assisté à un congrès, dit-elle, je suis revenue tellement enthousiaste que j'aurais voulu y envoyer toutes mes gardes-malades!"

Garde Boisvert avoue que les femmes sont beaucoup trop timides, peut-être trop vaniteuses, pendant les assemblées importantes où elles auraient quelque chose à dire, des problèmes à

souligner, des droits à revendiquer. Mais même si nous ne parlons pas, dit-elle, le congrès nous donne l'occasion de nous rendre compte des problèmes de chacun et de l'ampleur du mouvement.

Garde Boisvert est entrée dans le syndicalisme en 1947, alors qu'elle aidait M. René Rocque à l'organisation des gardes-malades de l'hôpital St-Luc. Elle est agent d'affaires de l'Alliance des infirmières depuis 1950.

Il faut plus de femmes responsables

Notre troisième son de cloche est donné par la secrétaire du comité confédéral du travail féminin, Mlle Madeleine Brosseau. Au congrès, dit-elle, il faudrait plus de femmes déléguées, et plus de femmes qui soient membres des comités. Si les femmes sont trop timides pour intervenir dans les assemblées plénières, leurs connaissances seraient mises à profit dans les divers comités. Et c'est dans ces comités qu'elles apprendraient à discuter et à énoncer clairement leurs opinions.

Mlle Brosseau est aussi d'avis que la CtCC a besoin de femmes libérées, c'est-à-dire des femmes dont ce serait l'unique travail, en même temps qu'un gagne-pain suffisant, que de s'occuper des affaires des syndicats et des femmes syndiquées.

Mlle Brosseau, qui est vice-présidente de la section Dupuis du syndicat du commerce, vice-présidente de la Fédération du Commerce et membre du comité d'éducation du Conseil Central, présentera au congrès le rapport du comité du travail féminin. C'est l'occasion rêvée pour les déléguées présentes, dit-elle, de discuter des conditions du travail féminin, de compléter le rapport par leurs propres observations sur leur milieu de travail, et de critiquer si elles le désirent.

"J'aimerais mieux qu'on critique mon rapport, dit Mlle Brosseau, que de le voir passer comme une affaire classée qu'on adopte en vitesse et dont on est bien débarrassé."

Jeanne DANSEREAU

PREMIERE JOURNEE DE CLASSE

"Maman, je ne veux plus retourner à l'école, il y a trop d'enfants, et puis ça me fatigue." Ainsi, s'exprimait Pierrot après sa première journée de classe. Il avait quatre ans. Et, cette petite phrase de rien du tout était lourde pour moi de sous-entendus. Je compris qu'il était pas prêt à faire l'apprentissage des hommes. Pierrot continua sa vie d'enfant. Et, dans le fond de mon cœur, j'étais peut-être bien contente.

Car, la première journée d'école, c'est un peu comme le commencement d'une vie nouvelle. Jusqu'à ce jour, nos enfants ont été des bébés plus ou moins bruyants, des petits bonhommes pleins d'images, et de jeux, de poésie et de rêves. Et, tout d'un coup, presque sans avertissement, ils sont lancés dans le monde des adultes. Ils apprennent ce qu'est le travail, ce que veut dire, vivre en société. C'est le début de leur vie d'homme.

Nous, les mamans qui les regardons vivre, qui, bien souvent essayons, avec l'emprise que seul une maman peut avoir, de les garder le plus longtemps possible tout contre nous, comme des bébés à qui nous sommes indispensables, ce changement nous effraye. A partir de ce moment, ils ne sont plus complètement à nous, ils ne dépendent plus entièrement de notre volonté. Ils connaissent d'autres gens avec qui ils vivent toute la journée, ils se lient avec des compagnons, ils entrent dans le monde de la connaissance livresque. Graduellement, ils acquièrent une certaine indépendance de goûts et d'idées. Quelle attitude les parents prendront-ils? Inconsciemment étoufferont-ils la personnalité de leurs enfants? ou les guideront-ils en faisant confiance, c'est-à-dire en respectant l'homme qui se dessine en eux?

Quand le médecin coupe le cordon qui relie la mère à l'enfant, il délivre le bébé qui à partir de ce moment peut vivre par ses propres moyens. Nous avons à poser le même geste, intérieurement, quand à six ans nous conduisons nos petits pour la première journée de classe. Car nous savons, nous, toute la signification de ce geste.

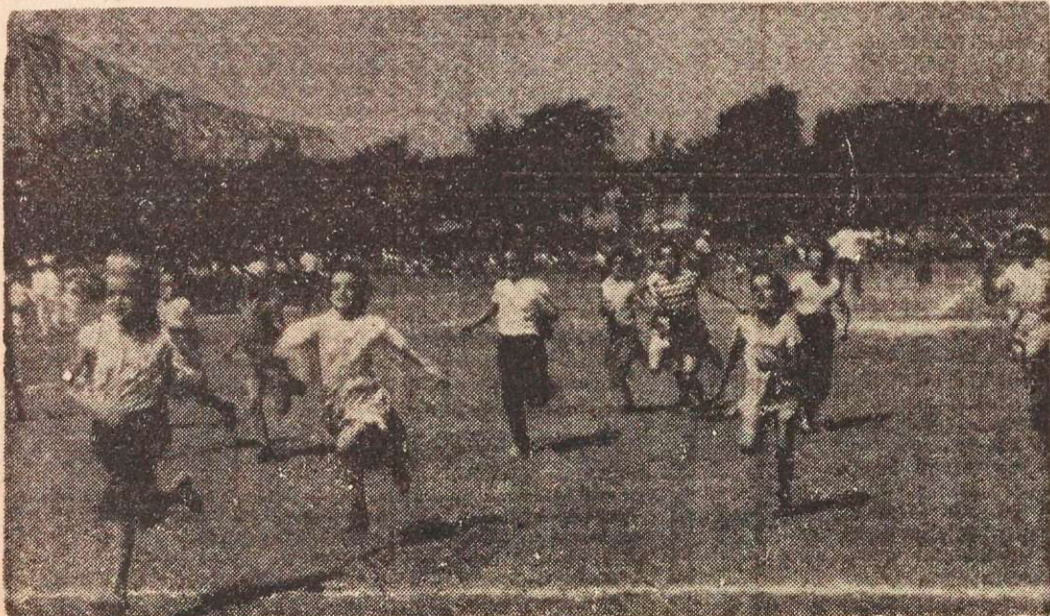
Pierrot, j'ai le cœur serré, une partie de la maman qui est en moi, souffre, mais l'autre, celle qui veut faire de toi un homme aimant et comprenant les autres hommes, se dit va...

Renée GEOFFROY

PARDONNEZ-LEUR

Papas et mamans, pardonnez à vos écoliers, ce premier mois après les vacances. Ils sont encore tout imprégnés de soleil et de jeux, ils ont en tête mille projets qu'ils n'ont pas eu le temps de réaliser. Pardonnez-leur s'ils rêvent sur leurs cahiers plus souvent qu'ils ne devraient et si les notes du mois sont moins satisfaisantes que vous n'auriez voulu. Surtout, quittez cet "il ne faut pas" et rappelez-vous les mois de septembre de votre jeunesse, alors que vous aussi aviez à faire un effort considérable pour reprendre le rythme de l'étude. Souvenez-vous de ces fautes de distraction dans la dictée, de ces "lunes" où vous aimiez vous réfugier durant le catéchisme du lundi et qui vous reportaient un mois en arrière, au temps des excursions et des baignades. Aussi de cette grande nostalgie d'air pur et de liberté, qui vous envahissaient au moment même où il était défendu d'aller à la fenêtre... Souvenez-vous de tout cela quand votre grande fille attendra, inquiète la semonce méritée. Et au lieu des "l'aurais dû" qui vous viennent aux lèvres, dites-lui que vous espérez que le prochain mois, sera plus satisfaisant. Et, si elle ne comprend pas votre subite indulgence, expliquez-lui que tous les mois de septembre de toutes les époques sont semblable, mais qu'il est pas de même d'octobre.

Renée GEOFFROY



ON S'AMUSE FERME SOUS LE SOLEIL. — Les enfants qui ont fréquenté les terrains de jeux de Montréal au cours de l'été s'étaient réunis mercredi à l'île Sainte-Hélène pour le grand festival. Malgré la chaleur et le soleil de plomb, on s'est amusé ferme. Les quelque 50,000 personnes qui ont assisté à cet événement en ont vu de toutes les couleurs. Les jeunes ont chanté, ils ont couru et, bien entendu, ils se sont rafraîchis au restaurant qui était à leur disposition. Ce festival a remporté un succès sans précédent et il a été des plus encourageants pour les moniteurs et les monitrices qui se dévouent tout l'été durant dans nos parcs. (Photos "Le Devoir")

Quand vous changez d'adresse, indiquez-vous :

- 1 — Votre ancienne adresse;
- 2 — Votre nouvelle adresse;
- 3 — Le nom du Syndicat dont vous faites partie.

Lettre de Paris

L'alcoolisme, problème social

A la Chambre des députés "la question qui se traitait furieusement n'était absolument pas la question de savoir comment on arracherait la France à l'emprisonnement alcoolique; c'était la question de savoir si nous serions empoisonnés par les énormes empoisonneurs du Nord, ou par les gros empoisonneurs des Charentes, ou par les moyens empoisonneurs du Midi, ou par les petits empoisonneurs de l'Est ou de la Normandie... Brusquement tous les partis politiques étatistes, qui en temps ordinaire font semblant de n'être pas du même avis pour amuser le peuple, brusquement tous les partis politiques furent brisés. Sous la soudaine poussée des plus bas intérêts économiques locaux, rien n'existe plus". De qui cette citation? De Charles Péguy dans un de ses Cahiers de la Quinzaine paru le 17 février 1903. Je dis bien 1903, c'est-à-dire que depuis plus d'un demi-siècle tous les partis politiques se retrouvent unanimes pour laisser les empoisonneurs publics faire leur office. Il y a bien eu une courte interruption des ravages de l'alcoolisme durant les années de guerre, à cette époque les hôpitaux psychiatriques virent leur nombre de leurs pensionnaires diminuer de moitié, mais depuis on est retombé dans les anciennes ornières.

Pour ceux qui n'ont pas l'occasion de voir s'étaler en première page des journaux du soir le récit des méfaits de l'alcoolisme, voici quelques chiffres: 75% des jeunes délinquants sont fils d'alcooliques, 57% des crimes sont dus à l'acool, 90% des bourreaux d'enfants sont des alcooliques. Il y a encore une méthode plus sèche pour étudier l'ampleur de ce fléau, c'est d'étudier le montant des dépenses publiques dont il est la cause. Un administrateur du Ministère des Finances s'est ainsi livré à des calculs compliqués, dont je vous fais grâce. Il en déroule cependant que parmi les dépenses publiques d'assistance aux enfants, aux infirmes, aux malades mentaux, parmi les dépenses de Sécurité Sociale: accidents du travail, maladies professionnelles, incapacités, etc... 150 milliards de francs sont dus à l'alcoolisme. Et ces chiffres ne tiennent pas compte des dépenses privées ou des multiples dommages indirects causés par ce fléau.

Savez-vous comment pourraient être utilisés ces 150 milliards dépensés actuellement en pure perte, puisqu'ils s'attaquent aux effets sans vouloir remonter aux causes? Cette somme investie dans la construction fournirait 100,000 logements et doublerait ainsi le montant annuel des nouveaux logements, dont la pénurie actuelle est sans doute une des plus graves causes de souffrance pour la classe ouvrière, surtout les jeunes mariés. Nombreux du reste sont ceux qui logés dans de misérables hôtels ou dans des locaux étroits et insalubres n'ont qu'un désir: sortir de chez eux, "aller au bistro", oublier leur existence difficile, ne plus entendre les cris des enfants, ou les récriminations de la femme qui en a assez de tout. Construire des logements ce serait un moyen efficace de lutter contre l'alcoolisme et d'éviter qu'on aille au café pour chercher un peu plus de tranquillité ou tout simplement l'oubli. Il existe bien d'autres moyens de luttés: éducation, propagande, distractions plus saines mises à la portée de tous comme les sports ou la culture. Jusqu'à présent rien de sérieux n'a été entrepris.

Mais me direz-vous pourquoi les députés ne font rien? Péguy vous répond: ils agissent "sous la pression d'intérêts économiques, des plus sales intérêts économiques". En effet que ce soit les bouilleurs de cru ou les grands fabricants: arseillais du Pernod, tous sont puissants, ils ont le bras très long et les députés n'osent pas les affronter. Certains n'en ont eu le reste aucun envi car leur compréhension des intérêts des empoisonneurs publics sont certainement récompensés en conséquence.

N'allez pas croire que les pouvoirs publics sont impuissants devant ces buveurs invétérés que seraient les français. Au contraire on sent une réaction de l'opinion depuis quelques années. Les jeunes en particulier veulent en sortir, ils ont vu les méfaits de l'alcoolisme, ils recherchent beaucoup les saines jouissances du camping ou de la promenade à la campagne, le dimanche, payés avec l'argent de l'alcool qu'ils ne boivent pas. Il suffirait de les aider, de les encourager.

Un petit fait marque l'évolution de ces dernières années. Il y a 5 ans quand vous demandiez un demi de lait dans un café, on vous regardait ironiquement. Tout juste si on ne vous proposait pas une tétine avant de vous répondre: "on ne sert pas de lait". C'eût été déshonorant pour le cafetier. Maintenant rares sont les cafés qui n'ont pas leur dépôt de lait au frigidaire.

Mais pour en sortir vraiment il faudrait que ces efforts spontanés trouvent leur prolongement sur le plan parlementaire. Au contraire un effort considérable et scandaleux a été fait ces dernières années pour développer l'exportation d'alcool vers l'Afrique Noire. L'alcoolisme commence d'y faire des ravages. Pourquoi nos députés ne profiteraient-ils pas de la leçon qui leur est donnée par l'URSS. Une nouvelle Reuter en date du 4 août venant de Moscou nous annonce: "Une vaste campagne à l'échelle nationale a été déclenchée en URSS contre l'alcoolisme, "fléau étranger au mode de vie soviétique". Dans les grandes villes industrielles les autorités ont interdit la vente de la vodka dans les bars et cafés voisins des usines, des écoles, des hôpitaux, des clubs et des autres institutions culturelles."

Allons messieurs les députés français, un peu de courage...!

Dans le textile

LES FIBRES NOUVELLES VONT-ELLES REMPLACER LE COTON ET LA LAINE?

Pour l'information des travailleurs du textile, nous reproduisons ci-dessous un article paru dans AU TRAVAIL, organe des syndicats chrétiens de Belgique.

Là-bas comme au Canada et dans la province de Québec, les industries du textile périssent: pour faire face à la concurrence, l'on songe à délaissier les textiles traditionnels, laine, coton, etc., pour se tourner vers des textiles artificiels, créés chimiquement.

Peut-être est-ce là un élément de solution aux problèmes de notre industrie du textile qui est actuellement incapable de faire face à la concurrence étrangère par suite de l'éloignement des sources de matière première. Voici donc le texte paru dans le journal des syndicats chrétiens de Belgique:

Un congrès international à Paris

Au début de ce mois, s'est tenu à Paris un congrès des Textiles artificiels et synthétiques. Plus de 30 pays y ont envoyé des délégués. Parmi ces délégués notre Centrale était représentée par son Président, Prosper Van Wesemael.

Ce congrès a de nouveau attiré l'attention sur les problèmes que posent les découvertes des nouvelles fibres et leur utilisation. Vont-elles remplacer le coton, la laine et d'autres fibres que l'homme utilise depuis tant de siècles? Comment l'industrie va-t-elle s'adapter?

Les "familles" nouvelles

Jusqu'à la dernière guerre on connaissait les fibres artificielles comme la "rayonne" et la "fibrane" obtenues par un traitement de produits naturels régénérés. Depuis la guerre, on connaît les fibres "synthétiques" obtenues par le traitement de "corps de base". Il y a 4 grandes familles de corps de base qui donnent des fibres du genre "nylon" — ou "dacron" ou "orlon" — ou "dynel" — (A noter que les noms changent encore selon les pays et certaines différences de traitement).

Les fibres nouvelles sont parfois utilisées pour avoir des fils continus bobinés comme tels au sortir de la machine, ou hachés en morceaux de longueur déterminée pour faire des mélanges.

La consommation augmente sans cesse

Dans la plupart des pays du monde, la consommation des fibres nouvelles augmente sans cesse. Il s'en suit que chaque pays s'intéresse aussi à la production de ces fibres — surtout là où l'industrie

textile est assez développée.

En Belgique, le groupe FABELTA (Gand-Tubize-Obourg, etc...) fabrique des "fils artificiels" depuis longtemps. Il y a quelques années des expériences furent entreprises pour la fabrication de "fibres synthétiques".

Le stade des expériences est fini, on passe maintenant à celui de la fabrication en quantités industrielles.

On comprend facilement que la fabrication de ces fibres, où la "chimie" prend une place prépondérante, nécessite des entreprises importantes.

Les entreprises moyennes, à caractère familial, comme nous les connaissons dans nos pays d'Europe occidentale (surtout en France et en Belgique) ne peuvent guère pratiquer cette industrie nouvelle.

Concurrence ou alliage

Les fibres nouvelles vont-elles remplacer les textiles traditionnels?

Pour se faire une idée de l'évolution possible, il faut tenir compte de nombreux éléments. En voici quelques-uns.

1) La stabilité plus grande des prix. Il est certain que les textiles obtenus artificiellement sont moins sensibles que le coton et la laine par exemple, aux fluctuations des prix; les marchés sont moins "spéculatifs". L'influence des saisons est pratiquement nulle. (On sait par l'expérience de 1950, comment la loi de l'offre et de la demande a joué par suite de la guerre de Corée sur les marchés lainiers et les secousses ressenties dans les entreprises de la laine).

2) La consommation des textiles peut encore augmenter dans le monde.

Des statistiques nombreuses témoignent que les besoins en textile sont loin d'être satisfaits dans beaucoup de pays. Ils n'ont pas encore atteint un degré de saturation dans la grande majorité des régions.

Produire des textiles, pour le vêtement comme pour l'ameublement, à bon compte, c'est une condition pour satisfaire aussi rapidement que possible ces besoins.

3) Les qualités des fibres. Chaque fibre a des qualités propres, aucune ne les possède toutes. On a donc avantage à se servir de chacune d'elles en tenant compte de son utilisation finale, c'est-à-dire en vue des qualités qu'on veut donner au produit fini.

A cet égard, l'expérience semble démontrer tout l'intérêt des mélanges.

L'avenir est aux "mélanges"

Ainsi donc, pour des raisons qui tiennent aux prix des produits fabriqués et aux qualités spéciales qu'on veut obtenir, l'industrie tex-

tile doit s'intéresser aux "mélanges" des fibres anciennes et des fibres nouvelles.

Cela demande de nombreuses recherches et expériences. Il faut souhaiter qu'en Belgique (pays où l'industrie textile se classe en 2ème rang) un véritable effort d'adaptation se fasse rapidement; que des Centres de recherches scientifiques soient créés ou développés, que des entreprises commencent la fabrication des fibres d'une part et les essais de mélange d'autre part, que des machines adéquates soient fabriquées et vendues en Belgique, que les travailleurs eux-mêmes s'adaptent aux fabrications nouvelles.

D.

Accord dans la...

(Suite de la page 1)

notant les dispositions du décret, les parties intéressées devront négocier en vue de conclure des conventions collectives particulières de travail si elles en sont requises suivant les dispositions de la Loi des Relations ouvrières, telles négociations devant être envisagées indépendamment de toutes négociations relatives au décret et à ses amendements sous l'empire de la loi de la convention collective.

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

SWEDISH GOVERNMENT STUDIES 40-HOUR WEEK

STOCKHOLM (CPA) — A government committee is now studying the possibility of introducing the 40-hour week for all Swedish workers, Social Welfare Minister Gunner Strang announced here. The 48-hour maximum work week became law in 1919.

In a directive to the committee, Mr. Strang stated that a working period of 40 hours should be regarded as a goal, but this could only be reached in gradual stages. Any reform that might lower the living standards or weaken the national economy must however be seriously considered.

The present 48-hour work week is combined with an annual three week vacation with pay. In some industries, the extra third week above the previous two week vacation, may be exchanged for free Saturdays during the summer months under union-management agreements. Shorter working hours are also given workers in certain heavy industries, such as mining etc.

In another labor field development, a proposal to consider two year agreements, instead of the present annual ones, was made recently by Einer Norrman, Vice-President of the Swedish Federation of Labor. The idea has been well received by both union and business leaders.

Under the present system, Mr. Norrman pointed out, hardly more than three months elapses between the time of collective agreement is signed and negotiations start on the next one. Union officials are ready to start discussions on the two-year contracts provided such agreements may be cancelled or adjusted if changes in the economic picture occur while they are in force.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Victory For Shoe Workers

New Contract Signed and All Legal Proceedings Dropped by Employers

The negotiations between the Shoe Manufacturers Association of Quebec and the National Federation of Leather and Shoe Workers of Canada (C.C.C.L.) and the Shoe Travellers Association of Montreal have finally come to a very successful conclusion for the workers in this industry.

The signing of the contract will bring all legal moves to an end and the employees will benefit from several new clauses in the labor agreement.

The Manufacturers Association signalled their intention of taking legal steps against the Labor Relations Board, The Parity Committee of the shoe industry and the Syndicate of Shoe Workers of Montreal (C.C.C.L.). This threat was a move to block negotiations with Tétrault Shoe of Montreal and Corbeil Limitée of Montréal, both members of the patronal association.

The withdrawal of these legal

moves gives the employees in the shoe industry 6c to 10c an hour increase, bringing the basic pay in class one, zone one, up to \$1.20 an hour, while apprentices will receive 90c an hour.

Piece workers in each zone will have a tariff equal to the hourly rated employees. Two consecutive weeks paid holidays during the month of July was also obtained for the workers.

An agreement was reached and signed on August 17 1954 in which the patronal association, either alone or co-jointly with their members agreed to drop all legal proceedings which are actually proceeding and to abstain from instituting any further legal action against negotiations being conducted with any of its members.

And finally the amended clause No. 21 now reads as follows: "The full weeks work applies to all the industry, and not to any establishment in particular. That all time worked in excess of 48 hours by any employee, whether for one or more employers, during the same week, shall be remunerated by time and one half".

Minister Blasts Capitalism Communism as Twin Evils

MONCTON, N. B., (CPA), 20.—A test of the systems of "Godless communism and Godless capitalism" by Christian principles will show them both to be "immoral", the Rev. W. Melvin French stated in a biting attack on the two systems when he addressed the annual banquet of the Maritime Co-operative Services here recently.

"Capitalism frustrates brotherhood", said the Rev. French, it has within itself certain things that are morally wrong and it encourages habits of practice, thought and attitude which are alien to true Christian principles. It results in unemployment and its attendant evils in spite of Canada's immense wealth in her vast store of natural resources...

The speaker noted that "between capitalism—on the one hand and communism on the other, there is a middle way — a third choice — which will lead us to true democracy in the widest sense. It is a society built on the principles of co-operation.

"Capitalists", the Rev. French continued, "try desperately to prop up our economic system by the use of insincere propaganda about our 'Christian' way of life; they set up philanthropic organizations for the purpose of giving hand-out to victims of the system, ambulance corps ready to pick up the bodies battered by our economic system. At the same time they use all propaganda media at their disposal to oppose any real reform."

The most valuable allies of the communists, the speaker noted, had been those elements in society which fight against social and economic reforms.

Grand'Mère

WORKERS OPPOSED TO SALARY REDUCTION

Members of the Syndicate of Employees of Grand-Mère Shoe Company have learned that the company proposes to cut the salaries of their workers, as negotiations opened for a new labor agreement.

To begin with, the company proposes a 3% reduction with a 2c minimum. This was obtained in the previous agreement.

They also propose to lower the piece work rate, which the employees had in the late agreement.

As an example, the company's proposed reductions would be 20c, 30c and even 50c less per pair of shoes, for

certain operations.

The Syndicate is at a loss to understand on which grounds the company warrant such action, as the new decree, which will become law very shortly, awards increases for all shoe workers in the Province of Quebec from 6c to 10c an hour.

Another point the Syndicate cannot comprehend is the cutting down of salaries for the majority of employees, while certain others would receive an increase.

Would this be a feeble attempt to create discord among the Syndicated employees?

But, all the workers are solid behind their Syndicate and have reached a decision concerning the company's attempted moves which will be handed over to their representatives soon.

Alcan Has Declared War

SHAWINIGAN WORKERS SALUTE LABOR

The Central Council of Shawinigan does not intend to allow Labor Day to pass without celebrating with dignity this day set aside in honor of the worker.

A Mass will be celebrated at 10 a.m. in Christ the King Church. A free autobus service will provide transportation for all citizens who wish to attend this special service.

During the afternoon, there will be contests and games for the younger generation in the Shawinigan Arena, and the organizers of this event promise many prizes for the winners.

In the evening at the same Arena in Shawinigan a presentation of vaudeville, acrobatics, music and dancing will be provided. The population of Shawinigan Falls are invited to join with the workers in celebrating these Labor Day festivities.

The Aluminum Company of Shawinigan Falls has signified their intention of revoking the check-off at source commencing next month.

This news has reached us in a communication received this week from the Central Council of Shawinigan. A meeting which will be held Thursday of this week of all Syndicate members will deal with this company threat.

The law, as expounded by the Labor Relations Board, says that an employer cannot change the working conditions of their employees until 14 days have passed from the date of the Arbitration Tribunal's decision. It is of this moment of the Tribunal's decision, that the changing or working conditions is legal, while at this same time the employees are at liberty to call a strike.

It is probable that the Syndicate will contest the company's decision before the Courts, but in the interval, the members will be called upon to render a decision which will uphold their Syndical rights.

This is a very important meeting and all employees of Alcan are urged to attend.

Montréal

Central Council Pressing for Workers Homes

A meeting of delegates representing several Syndicates affiliated to the Central Council of Montreal (C.C.C.L.) met last week and presented their demands to the City of Montreal to at least give as much consideration to the construction of workers homes as to the building of a Concert Hall.

The delegates did not manifest their opposition to the building of a Concert Hall, which has received the support of many citizens but expressed themselves as being astounded by the fact that the City authorities are ready to spend \$1,000,000 to finance this project, but are unwilling to spend a like sum for slum clearance and the building of suitable homes for workers.

The delegates also opposed the recognition by the Labor Relations Board of the Association of Catholic Teachers of Montreal. During the course of the meeting the Central Council named three delegates to attend the approaching Convention of the Catholic Syndicates which takes place in Montreal September 10 to 24 1954. The elected delegates are Messrs Horace Laverdure, president of the Central Council, Yvan Legault, vice-president, and Gérard Poitras, secretary.

Plumbers Vote to Strike

A strike vote of over 2,000 members of the Syndicate of Plumbers and Steamfitters (C.C.C.L.) was taken last week when Tradesmen, Improvers and Helpers voted in favor of strike action.

The Syndicate is standing on its demands for a salary increase and the adoption of a new clause which covers paid holidays.

The Arbitral award of July recommended a general increase of 3c an hour but the employers turned this decision down and insist on abiding by the old contract.

The International Local of Plumbers and Steamfitters A.F.L. met in St. James Market Hall last Sunday and also voted unanimously for a strike.

NEWS DIGEST

High Profits

Although a strike of employees of the McIntyre Porcupine Mines Limited lasted from September 1953 until January 1954 during which period production was at a standstill, the fiscal report of the company, recently issued shows a profit of \$2,000,000. The workers were asking a general increase of 5% which the company turned down.

ONE WAY TO DO IT!

Things are done on a big scale in Miami Beach, Florida. When the employees of Local 133 International Union of Hotel and Restaurant Employees were served with a court injunction against setting up a picket line, they got around the court injunction in a very novel manner, when they rented an aircraft which flew over the affected area, with flying banners, telling all that saw that the Bonfire Restaurant was unfair to their employees.

1954 Profits Up Despite Lower Employment

Toronto (CPA) —A special compilation by the *Financial Post*, comparing the net profits of 54 Canadian companies in the January-June 1954 period with the profits for a similar period a year earlier, shows a 2.5% increase for this year.

Total net profits for the 54 companies this year were \$217,290,182 against \$211,998,191 for the half period in 1953.

Under the eight groupings listed, forest products (10 companies) showed 1954 profits of \$60.5 million, a gain of 3.6% over last year's \$58.4 million. Public utilities (8 companies) registered an 8.2% profit gain with \$22 million against \$20.4 million for 1953. Mines (16 companies) registered the effects

of last winter's strikes and profits fell by 25.6% to \$16.6 million against \$22.3 million last year. Oils (3 companies) showed a profit gain of 17.7% to \$40.8 million against \$34.7 million a year earlier. Food and beverages (5 companies) registered a drop, particularly in distillery profits, of 6.4% for a 1954 half-year total of \$27.3 million against \$29.7 million last year. Finance (6 companies), showed a jump of 6.6% for a profit total of \$4.9 million this year against \$4.6 million last year. Metals and Metal Products (5 companies) advanced 6.8% to \$43.6 million against \$40.3 for the 1953 half-year period. Publishing (one company) climbed 0.5% to \$1.062 million compared with \$1.057.

• JOB SECURITY
• HIGHER WAGES
• BETTER WORKING CONDITIONS

UNION MEMBERSHIP IS A GOOD BUY

SIGN UP TODAY!